

COMPTE RENDU
SEANCE DU LUNDI 25 JANVIER 2021 – 16H

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021

Présents : MM. ROBILLARD, DAUGUET, Mme CHARTIER, M. BRIDIER, Mme BELLOTTI-LEMONNIER, M. BARCAT, Mmes CAILLAUD, GODILLOT, MM. REBOULEAU, ROBERT (à partir de la question n°2), Mme CORNU,

Pouvoirs : M. LOUBENS à Mme CHARTIER

Absents : M. MORLON, Mmes AUSSANT, BESSE

Monsieur Luc DAUGUET a été élu secrétaire.

1- Recrutement agents saisonniers 2021

Considérant que pour le bon fonctionnement des différents services, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de recruter conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984

Poste	Nombre d'Agents	Période	Horaire Hebdomadaire	Rémunération
Agent de surveillance de la voie publique	1	21/06 au 31/08	35 h	Indice majoré 354/330
Agent d'entretien voies et propriétés communales	1	1/03 au 31/08	35 h	Indice majoré 354/330

Les congés annuels seront payés.

2- Tarifs 2021 – mobilier urbain

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la redevance liée à l'occupation du domaine public au titre du mobilier urbain installé.

Il conviendrait que le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance pour le mobilier urbain à 280 € par face exploitée pour l'année 2021.

3- Redevance occupation du domaine public – manège

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la redevance liée à l'occupation du domaine public au titre du manège exploité par Monsieur Richard DEMENE sur le site du boulevard de la Plage pour la période vacances de Pâques/début septembre et sur le site du Port des Salines en juillet et août.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance pour les manèges exploités par Monsieur Richard DEMENE à 350 € pour l'année 2021.

DIT que la consommation d'électricité pour le manège installé boulevard de la Plage fera l'objet d'une facturation au réel de la consommation et une participation à l'abonnement.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur DEMENE.

4- Redevance d'occupation parking de l'Epinette – activité surf

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation de l'école de surf « Surfari » qui officiera passe de l'Epinette. A cet effet, l'école souhaite installer le temps de la saison une cabane démontable sur le parking de l'Epinette sur un espace délimité.

L'autorisation d'occupation sera accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

L'exposé entendu,

Il conviendrait que le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la redevance annuelle 2021 pour l'autorisation d'occupation d'un espace Parking de l'Epinette à 1 515 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation – parking de l'Epinette pour l'année 2021.

5- Autorisation de stationnement – activité surf

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'autorisation de stationnement d'une école de surf itinérante qui officiera passe des Soeurs. A cet effet, l'école stationne son véhicule sur un espace situé à l'angle de la route des Allassins et du Chemin des Mottes.

L'autorisation de stationnement sera accordée pour l'année 2021 moyennant le paiement d'une redevance.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance 2021 pour l'autorisation de stationnement sur un espace situé à l'angle de la route des Allassins et du Chemin des Mottes à 500 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'autorisation pour l'année 2021.

6- Convention de prestation – marché nocturne

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, compte tenu que les montants de recettes perçus sont très faibles, une convention de prestation peut être signée avec un prestataire privé pour la gestion du marché nocturne estival.

L'entreprise FRERY est prête à assurer la gestion pour la saison 2021.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le tarif pour l'année 2021 à 4 € le mètre linéaire avec un minimum de perception de 14 €

Dit que 50 % des recettes T.T.C encaissées par l'entreprise FRERY sera reversée à la commune au mois de septembre 2021.

Charge Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise FRERY pour la gestion du marché nocturne pour la période de juillet/août 2021.

7- Tarif 2021 – location d'espace pour l'installation d'une piscine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif 2021 pour la location d'un espace pour l'installation d'une piscine exploitée sur un des courts de tennis municipaux.

Il est dispensé des cours de natation et des cours d'aquagym.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le tarif de location d'un espace pour l'installation de la dite piscine à 1 444 €.

DETERMINE un forfait pour la mise à disposition de l'eau nécessaire au remplissage de la piscine à 335 € .

DETERMINE un forfait pour la mise à disposition de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la piscine à 116 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

8- Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de réhabilitation salle polyvalente

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente située boulevard de la Plage. La salle polyvalente abrite également la bibliothèque municipale.

La construction date du début des années 80 et toutes les menuiseries sont vétustes et ne répondent plus aux normes d'isolation. De plus la stabilité du bâtiment est menacée, les pieds de charpente doivent tous être repris pour consolider le bâtiment.

La commune peut solliciter une aide financière au titre de la D.E.T.R - dotation d'équipement des territoires ruraux

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R auprès de la Préfecture de la Charente- Maritime pour cette opération de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et à élaborer le dossier de demande de subvention.

DIT que l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente sera inscrite au budget primitif 2021

DIT que le coût de l'opération H.T est estimée à 99 501, 81 € pour la partie travaux et à 13 550 € pour la partie honoraires (maîtrise d'œuvre, architecte, SPS)

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération

9- Demande de subvention au titre du fond de revitalisation Conseil Départemental – travaux de réhabilitation salle polyvalente

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente située boulevard de la Plage. La salle polyvalente abrite également la bibliothèque municipale.

La construction date du début des années 80 et toutes les menuiseries sont vétustes et ne répondent plus aux normes d'isolation. De plus la stabilité du bâtiment est menacée, les pieds de charpente doivent tous être repris pour consolider le bâtiment.

La commune peut solliciter une aide financière pour la réalisation de ces travaux auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds de revitalisation.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente- Maritime pour cette opération de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et à élaborer le dossier de demande de subvention.

DIT que l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente sera inscrite au budget primitif 2021

DIT que le coût de l'opération H.T est estimée à 99 501, 81 € pour la partie travaux et à 13 550 € pour la partie honoraires (maîtrise d'œuvre, architecte, SPS)

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

10- Demande de subvention au titre de la DSIL – travaux de rénovation énergétique salle polyvalente

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente située boulevard de la Plage. La salle polyvalente abrite également la bibliothèque municipale.

La construction date du début des années 80 et toutes les menuiseries sont vétustes et ne répondent plus aux normes d'isolation. De plus la stabilité du bâtiment est menacée, les pieds de charpente doivent tous être repris pour consolider le bâtiment.

La commune peut solliciter une aide financière au titre de la D.S.I.L Dotation de soutien à l'investissement local

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.S.I.L auprès de la Préfecture de la Charente- Maritime pour cette opération de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et à élaborer le dossier de demande de subvention.

DIT que l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente sera inscrite au budget primitif 2021

DIT que le coût de l'opération H.T est estimée à 99 501, 81 € pour la partie travaux et à 13 550 € pour la partie honoraires (maîtrise d'œuvre, architecte, SPS)

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération

11- Avis sur projet de modification des conditions d'exploitation de l'Ecopôle de Dolus d'Oléron

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique a démarré le 18 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021 sur la commune de Dolus d'Oléron, préalablement à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement pour le projet de modification des conditions d'exploitation de l'Ecopôle de Dolus d'Oléron.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit rendre un avis sur ce dossier.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable au projet de modification des conditions d'exploitation de l'Ecopôle de Dolus d'Oléron.

12-Désignation d'un signataire pour une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance de la déclaration préalable DP 01748521X0002.

Or l'article L.422.7 du code de l'urbanisme dispose « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Au vu de la jurisprudence, une délégation du maire à un adjoint ne suffit pas. Un autre membre du conseil municipal doit être désigné par délibération du conseil municipal pour délivrer l'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de ne pas prendre part à la décision qu'il l'intéresse personnellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de désigner Jacky BARCAT pour prendre la décision relative à la déclaration préalable DP 01748521X0002 et autres actes relatifs à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD